

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**22 mars 2016**

**N°2016\_03\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JANVIER 2016**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 13 janvier 2016.

**N°2016\_03\_2 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 – Budget annexe ASSAINISSEMENT, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget annexe ASSAINISSEMENT, de l'exercice 2015 et **arrête ainsi les comptes :**

**Investissement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>56 748,21</b>
	Réalisé :	<b>12 454,89</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>56 748,21</b>
	Réalisé :	<b>24 545,28</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>53 566,52</b>
	Réalisé :	<b>14 192,45</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>53 566,52</b>
	Réalisé :	<b>55 462,61</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

<u>Investissement :</u>	<b>12 090,39</b>
<u>Fonctionnement :</u>	<b>41 270,16</b>
<u>Résultat global :</u>	<b>53 360,55</b>

**N°2016\_03\_3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

**Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 – Budget annexe TRANSPORTS, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget annexe TRANSPORTS, de l'exercice 2015 et **arrête ainsi les comptes :**

Investissement : Néant

**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	40 444,24
	Réalisé :	10 985,90
	Reste à réaliser :	0,00

<u>Recettes</u>	Prévu :	40 444,24
	Réalisé :	48 517,50
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

<u>Investissement</u> :	sans objet
<u>Fonctionnement</u> :	37 531,60
<u>Résultat global</u> :	37 531,60

**N°2016\_03\_4 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL**

**Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 – Budget général, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget général, de l'exercice 2015 et **arrête ainsi les comptes** :

**Investissement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	779 219,80
	Réalisé :	194 598,67
	Reste à réaliser :	257 090,00

<u>Recettes</u>	Prévu :	779 219,80
	Réalisé :	201 221,41
	Reste à réaliser :	26 444,00

**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 043 342,69
	Réalisé :	570 408,91
	Reste à réaliser :	0,00

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 043 342,69
	Réalisé :	1 098 189,43
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

<u>Investissement</u> :	6 622,74
<u>Fonctionnement</u> :	527 780,52
<u>Résultat global</u> :	534 403,26
<u>(Reste à réaliser investissement : - 230 646,00)</u>	

**N°2016\_03\_5 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2015 - Budget Annexe Assainissement**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2015 – Budget Annexe Assainissement** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2015.

**N°2016\_03\_6 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2015 - Budget Annexe Transports**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2015 – Budget Annexe Transports** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2015.

**N°2016\_03\_7 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2015 – Budget général**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2015 – Budget général** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2015.

**N°2016\_03\_8 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE CE BUDGET AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET RÉINTÉGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe ASSAINISSEMENT,
- CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2015 du budget annexe ASSAINISSEMENT à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à :
  - Section d'exploitation (C/002) : 41 270,16 €
  - Section d'investissement (C/001) : 12 090,39 €
- PRECISE que les travaux urgents à engager par la commune de Cazères-sur-l'Adour (diagnostic réseau), estimés à 25 000 €, feront l'objet d'un transfert partiel de l'excédent vers la régie Assainissement de la Communauté de Communes du Pays grenadois.
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif de budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

**N°2016\_03\_9 AFFECTATION DES RESULTATS – ANNÉE 2015 - Budget général**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 – budget général de la commune,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>221 620,83</b>
- un excédent reporté de :	<b>306 159,69</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>527 780,52</b>
- <b>Excédent de fonctionnement BA Assainissement :</b>	<b>41 270,16</b>
<b>Soit un excédent de fonctionnement total de :</b>	<b>569 050,68</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>6 622,74</b>
- <b>Excédent d'investissement BA Assainissement :</b>	<b>12 090,39</b>
<b>Soit un excédent d'investissement total de :</b>	<b>18 713,13</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>230 646,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>211 932,87</b>

**DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>569 050,68</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>211 932,87</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>357 117,81</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	<b>18 713,13</b>

**N°2016\_03\_10 CDG 40 - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, par délibération en date du 24 mars 2015, autorisé à signer avec le Centre de Gestion la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, fixant, notamment, le montant de la participation due par la collectivité pour chaque agent à 66,11 euros toutes charges comprises, pour l'année 2015.

Il donne lecture de l'avenant à cette convention qui fixe le montant de la participation due par la collectivité en échange des prestations de ce service, au titre de l'année 2016, à :

- 71,50 € par agent toutes charges comprises.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention citée ci-dessus.

**N°2016\_03\_11 PLANTATIONS AVENUE DE LA GARE – PRISE ENCHARGE DU COÛT DES PLANTS PAR LA SOCIETE COOPERATIVE MAÏSADOUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement de la société coopérative Maïsadour de financer la plantation d'arbustes le long de l'avenue de la gare, en vue de masquer les installations implantées le long de la voie ferrée.

Les arbustes ont été achetés par la commune et seront plantés par les agents communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à la société coopérative Maïsadour le remboursement des plants (65 charmes fastigiés), la facture s'élevant à : 614,25 €uros TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à la société coopérative Maïsadour le remboursement des plants (65 charmes fastigiés), pour un montant de 614,25 €uros.

**N°2016\_03\_12 FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) - Travaux de mise en accessibilité des Bâtiments Communaux et Espaces Publics**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de mise en accessibilité, intérieure et extérieure, des différents bâtiments publics et espaces de mobilité extérieurs. Il rappelle les documents déjà produits se rapportant à ce sujet, à savoir :

- le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics – élaboré en novembre 2013) ;
- la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) déposée auprès des services préfectoraux le 19 octobre 2015.

Il informe que les dépenses liées à la mise aux normes des équipements publics, notamment la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, peuvent bénéficier du financement au titre du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) – 1<sup>ère</sup> enveloppe.

Il propose donc à l'assemblée de déposer un dossier FSIPL, au titre de l'exercice 2016, pour la réalisation des **travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil Municipal**,

- 1 - **ADOpte** le projet de mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics ;
- 2 - **DECIDE DE FINANCER** cette opération selon le plan de financement détaillé ci-après ;

<b>DEPENSES</b> - Montant des travaux suivant estimatifs	<b>€ HT</b>
Route Ouvrière Aturine (Divers aménagements PMR – accès bâtiments)	33 398,60
Castaing Aluminium (modification sens ouverture porte)	250,00
Castaing Aluminium (changement porte couloir – salle des sports)	1 853,79
Castaing Aluminium (remplacement 2 portes – mairie)	4 322,88
SARL Lalanne (toilettes école)	758,00

SARL Lalanne (toilettes mairie)	291,00
G Zamprognna (travaux de maçonnerie)	22 776,00
Metallerie Aturine (fabrication et pose gardes corps et mains courantes)	9 607,00
SARL Laguian (ferme portes, main courante bois, demi marche et panneaux)	1 708,24
Route Ouvrière Aturine – voirie	24 695,20
	<b>99 660,71</b>

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
- DETR 2016 (40% sur les travaux éligibles)	29 986,20
- Répartition Amendes de police (20% sur 24 695,20 € HT)	4 939,04
- <b>FSIPL (30 %)</b>	<b>29 898,21</b>
- Fonds propres – emprunt	34 837,26
	<b>99 660,71</b>

3 - **DEMANDE** à Madame le Préfet des Landes, une subvention, aussi élevée que possible (**30%**) au titre du **Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local - 1<sup>ère</sup> enveloppe - Exercice 2016** - ;

4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **DIVERS / INFORMATIONS**

- Hommage aux victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 : Le Président de la République demande que les drapeaux soient mis en berne sur les bâtiments et édifices publics jusqu'au vendredi 25 mars inclus.
- **Tarifs SATESE** : Le conseil départemental informe que le coût des prestations assurées par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) est fixé à 95,04 euros, pour l'année 2015.
- Une randonnée cyclotouriste passera par Cazères-sur-l'Adour, les 3 et 4 juin 2016.
- **FEC 2015** : Montant perçu par la commune : 5 538,18 euros, pour l'acquisition d'équipements – ateliers communaux.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par les familles DESBLANCS et DUCOURNEAU.
- **CNAS** : Le bilan des prestations CNAS 2015 est distribué à chaque conseiller municipal.
- **Influenza aviaire** : Le document édité par la préfecture des Landes intitulé « point de situation le 18 février 2016 » est remis à chaque conseiller municipal.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-et-une heures et cinquante-cinq minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 26 mars 2016.

Le Maire,

Francis DESBLANCS